

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 14 (1926)

**Heft:** 236

  

**Artikel:** Les commissions féminines de coopératives à Genève

**Autor:** Dunand, L.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-258845>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

relatifs aux problèmes de l'éducation professionnelle qui rencontre encore tant d'obstacles. Il est vrai qu'il est des pays où la formation professionnelle de l'infirmière est poussée très loin, mais il y en a d'autres où presque rien n'a encore été fait. Car, chose étrange, la législation concernant les infirmières est de date récente et tous les pays ne la connaissent pas encore. C'est en effet en 1901 que la première loi visant uniquement les infirmières a été édictée en Nouvelle-Zélande. Le mouvement se répandit ensuite assez rapidement, et actuellement 24 pays ont adopté l'enregistrement officiel des infirmières. Mais des pays tels que la Norvège, le Danemark, et la Suisse, qui ont la réputation d'avoir des infirmières capables et bien formées, ne leur ont pas encore octroyé une investiture officielle.

Encore actuellement, il existe une assez forte opposition contre la réglementation par l'Etat de la profession d'infirmière. Les motifs principaux en sont la crainte que cette profession ne devienne qu'un métier propre à gagner de l'argent, rejetant à l'arrière-plan le sentiment de la « vocation » et diminuant ainsi la valeur morale de l'infirmière. En outre, on se demande comment l'on pourra enregistrer les infirmières d'une manière efficace, et si l'on ne risque pas de fixer un type médiocre. A cela, on peut répondre que le niveau d'instruction exigé dans les Etats qui ont adopté l'inscription officielle n'est qu'un minimum et qu'il sera dépassé de beaucoup dans les écoles d'infirmières. D'autre part, l'inscription devenant obligatoire, le public se verrait protégé contre les personnes ignorantes et incapables qui s'affublent du titre d'infirmières professionnelles et se procurent un emploi au vu de ce titre. Enfin, la profession d'infirmière et ses membres seraient protégés contre les agissements de personnes qui les font déconsidérer.

Actuellement, la plupart des infirmières se préparent à leur profession dans des écoles dépendant d'établissements hospitaliers. C'est donc le système de l'apprentissage qui prédomine : les étudiantes bénéficient de l'éducation requise en échange de leur services. En général, cette instruction dure 3 ans. Cependant en Angleterre, en Nouvelle Zélande, aux Indes et dans l'Afrique du Sud, la durée en est de 4 ans. Quelques pays, tels que la Belgique, l'Italie et la Norvège possèdent des écoles autonomes, se suffisant à elles-mêmes.

La Nouvelle Zélande est naturellement le pays des institutions florissantes en matière d'éducation professionnelle. Dans l'Afrique du Sud, le développement de la profession d'infirmière est l'un des faits sociaux les plus frappants de ces dernières années. Du reste, des progrès sont à noter dans le monde entier : la Chine même commence à créer des écoles d'infirmières, et elle a une association d'infirmières qui a voix consultative au Conseil d'Education Sanitaire. En Belgique, le Conseil général des Infirmières a voix consultative auprès du Ministère de l'Hygiène et confère avec la Croix-Rouge belge. Le Japon également donne une bonne préparation à ses infirmières, préparation dont l'importance a été mise en lumière lors des récents cataclysmes. L'Université de la Colombie britannique a établi un cours d'une durée de 5 ans pour le diplôme supérieur d'études d'infirmières.

Dans plusieurs pays, les associations d'infirmières sont très importantes. En Amérique, presque toutes les infirmières font partie de l'*American Nurses Association* qui compte environ 50.000 membres. En Australie, une Association fédérative existe depuis 1924. En France, la création de l'*Association nationale des Infirmières diplômées de l'Etat* a suivi la reconnaissance officielle de la profession en juin 1922. En Suisse, le Comité de l'Association des Infirmières travaille à obtenir des examens et un diplôme d'Etat.

Grâce à l'activité du Comité International des Infirmières, on se rend maintenant compte partout que, par une formation technique et professionnelle sans cesse améliorée, les infirmières pourront rendre d'éminents services tant pour la prévention des maladies que pour leur guérison. Il faut faire pénétrer partout l'idée que soigner un malade est à la fois une science et un art et que la femme doit y être préparée par une instruction et un entraînement systématiques. Tant que ceci ne sera pas compris et qu'il y aura encore des gens pour croire que la femme est de par sa nature capable, sans préparation aucune, de soigner les malades, le public sera dupé et la victime de personnes incompetentes.

A Helsingfors, en 1925, les rapports et messages des membres du Congrès ont déclaré que les lois qui ont été établies jusqu'à maintenant ne répondent nullement à l'idéal des infirmières. Ce qui a été fait marque cependant un progrès considérable, et de plus en plus on approche d'une législation obligatoire universelle. Il est à désirer qu'elle ne tarde pas trop, car la pratique a démontré que, lorsqu'il s'agit de soigner un malade, il n'y a plus de nationalité.

Beaucoup d'infirmières reçoivent leur instruction professionnelle dans un pays et s'en vont dans un autre où elles passeront peut-être la plus grande partie de leur vie active. Ces cas devenant de plus en plus fréquents, il en résulte souvent des complications et des difficultés pour les infirmières. Aussi travaille-t-on fermement pour obtenir partout la réalisation des demandes suivantes :

1. Reconnaissance de l'infirmière d'après le degré de sa formation professionnelle.

2. Entente réciproque entre Etats, selon laquelle toutes les infirmières enregistrées dans un pays peuvent être enregistrées dans un autre pays, si elles en font la demande, et ceci sans passer de nouvel examen.

3. Création d'un Comité international d'examineurs, qui prescrirait des normes et des examens plus rigoureux que ceux exigés par les différents pays. Ces derniers pourraient alors insérer dans le texte de leur législation une clause, selon laquelle le certificat du dit Comité serait considéré comme équivalent à l'autorisation officielle de pratiquer dans ces pays.

Il se passera peut-être quelque temps avant la mise en pratique de cette 3<sup>e</sup> proposition, mais en attendant, il faut lutter pour faire tomber les préventions contre une législation pour les infirmières. Obtenir pour les infirmières l'instruction et la préparation la plus complète, c'est hâter la solution d'un grand problème, celui des soins à la population souffrante, ce qui signifie, non seulement l'assistance aux malades, mais encore l'enseignement de l'hygiène en général.

Jeanne PITTET

## Les Commissions Féminines de Coopératives à Genève

Quelle est cette nouvelle manifestation féminine ? Quel est son but ? Quels sont ses moyens de propagande ? Le *Mouvement Féministe* me demande de le renseigner, je le fais avec plaisir.

C'est vers 1850-53 que se dessina, en Suisse, le premier mouvement coopératif et c'est en 1868 que fut fondée à Genève la Société Coopérative Suisse de Consommation. Elle se rattache à l'Union Suisse des Sociétés de Consommation qui constitue une Fédération Coopérative Nationale.

L'idéal de la Coopération fut celui des ouvriers tisserands de Rochdale qui, en 1843, posèrent les bases du mouvement coopératif anglais devenu si puissant. L'association coopérative est l'arme des faibles, le moyen de lutter contre les trusts et

la hausse exagérée des prix ; elle fait appel à l'esprit de solidarité, essence même de toute coopération. Acheter des marchandises à un prix normal et répartir le trop-perçu à ses membres, voilà un des buts de la Coopération ; mais les coopérateurs eux-mêmes n'ont trop souvent envisagé que ce but matériel sans se rendre compte que l'idéal coopératif est plus élevé. En effet coopération signifie entre-aide, fraternité ; elle vise à un double but : l'amélioration matérielle de la situation de ses adhérents ; ensuite l'amélioration morale des individus de la Société toute entière. Déjà l'obligation de payer comptant a produit d'heureux résultats, l'acheteur ayant constaté que le crédit n'engendre que désordre et misère.

Pour faire mieux comprendre ces questions vitales, la S. C. S. C. a fait appel aux femmes et elle a eu raison. N'est-ce pas la femme qui achète, qui apprécie, qui compare les denrées nécessaires à la vie quotidienne ? Et voilà pourquoi les Commissions Féminines ont été créées. Elles existent déjà dans toute la Suisse allemande et forment une vaste association ; elles possèdent un portefeuille circulant qui renseigne les coopératrices sur les diverses manifestations de ces groupements féminins.

En 1924 un premier appel était adressé aux coopératrices de Genève et une réunion fut organisée par les deux promoteurs : MM. de Meuron, administrateur, et Dufresne, directeur de la S. C. S. C. Un Comité de dames fut nommé ; il se mit immédiatement à l'œuvre.

Dans l'espace d'une année, onze Commissions féminines de quartiers furent créées : Ville, Plainpalais, Eaux-Vives, Servette, Carouge, St-Jean, Jonction, Pâquis ; puis Chêne, Petit-Saconnex, Lancy suivirent. Ces Commissions ont chacune à leur tête un Comité de trois membres, et l'ensemble de ces onze comités forme le Comité central qui se réunit une fois par mois au siège de la Société. Un Comité de trois membres est à la tête de ce Comité central qui, pris dans tous les milieux, organise les réunions de quartiers, en fixe les dates, choisit les locaux, élabore les programmes, etc. Le programme de chacune de ces soirées comprend une partie administrative suivie d'une partie musicale et littéraire ; des causeries sur des sujets pratiques sont très goûtées, ainsi que des causeries sur la prévoyance sociale, et même sur le féminisme !

Au début de chacune de ces réunions de propagande, la Présidente du Comité central est chargée de faire l'exposé du mouvement coopératif en expliquant son origine, son idéal, son but, afin d'en instruire les coopératrices elles-mêmes, souvent trop ignorantes de ces importantes questions. Il faut en effet leur apprendre que la Coopération ne poursuit pas un but de lucre, d'intérêt personnel, mais qu'elle contribue au bien-être de ses adhérents, qui appartiennent à toutes les classes de la société, sans distinction politique ni religieuse.

L'organe de la S. C. S. C., *Le Coopérateur*, s'associe à la propagande entreprise en donnant à ses lecteurs tous les avis et convocations nécessaires. Ce journal paraît acquis à nos idées féministes, puisqu'il a donné fréquemment d'excellents articles de M<sup>lle</sup> Champury sur le féminisme, et a publié ces jours-ci une pièce de théâtre : *L'Idée marche*, d'une féministe et coopératrice militante.

Le but de ces Commissions Féminines sera-t-il atteint ? L'avenir le dira. En tout cas, il est réjouissant de voir ces assemblées de femmes de toutes conditions s'intéresser à des questions d'ordre social ou utilitaire ; elles apprennent ainsi à écouter d'abord, à parler ensuite, à discuter en public, à présenter des observations, des revendications, timidement d'abord, puis plus courageusement chaque fois ; tout cela est excellent ; la femme se prépare ainsi à jouer le rôle actif que l'avenir lui réserve. Nous, les suffragistes, nous applaudissons à cette nouvelle évolution de l'éducation féminine.

L. DUNAND.

## VARIÉTÉ

### Choses d'Amérique

#### I.

##### UNE ÉCOLE INTÉRESSANTE

Il s'agit de celle fondée à Chicago en 1901, à cette époque déjà reculée où on commençait à envisager que les jeunes filles n'avaient pas nécessairement un talent inné pour le métier de maîtresse de maison. Ce métier devait être appris sérieusement, scientifiquement, au lieu de compter sur l'enseignement fragmentaire, décousu, peu pratique, que donnait une mère parfois bien incompétente. Un groupe de femmes décida alors de créer l'Ecole des arts et

## La vie de Margaret Bondfield " homme d'Etat "

Margaret Bondfield, une Anglaise d'une énergie rare, est la première femme qui ait honoré de sa présence le banc des ministres du Parlement britannique. Il appartenait à une femme, Mary Agnes Hamilton, d'écrire la biographie<sup>1</sup> passionnante où nous puisons aujourd'hui les éléments de cette étude.

#### PRÉSENTATION

En novembre 1918, meeting convoqué par le Labour party dans l'immense salle du Albert Hall, pleine à craquer. Une houle de têtes ; les galeries supérieures se dérobent dans la brume des lointains mystérieux. L'auditoire agité de passions contradictoires les manifeste violemment. La gauche et la droite du parti s'affrontent au milieu d'un tumulte indescriptible. Le président est débordé et après avoir annoncé un orateur nouveau, il se rassied désespéré et impuissant. Même les journalistes tout proches de l'estrade ne peuvent pas entendre le nom de l'orateur désigné, du martyr jeté aux bêtes.

Apparaît une toute petite femme. Immobile, les mains dans les poches de sa jaquette de jersey rose-coral, elle dévisage l'auditoire tumultueux. Yeux lumineux et grands ouverts, tête brune bien droite, menton aux lignes carrées, grande bouche énergique et spirituelle, cet ensemble fort et sympathique inspire confiance. Sans manuscrit et sans notes, elle parle. Oh ! pas pour flatter son public ; sévère et même dure, elle le réprimande : Est-ce donc le véritable esprit du Labour party qui se manifeste par ce désordre, cette incohérence, ce défaut de maîtrise de soi-même ? Au lieu de préparer les auditeurs à de grandes tâches, les orateurs ne sont-ils venus ici que pour se complaire au son de leur propre voix ? Sans peur et sans hâte, elle exorcise le mauvais esprit, elle insuffle son enthousiasme à ceux qui l'écoutent haletants et admiratifs : la cohue est changée en une assemblée d'où hommes et femmes emportent la certitude profonde et réconfortante de leurs devoirs, de leurs responsabilités, de leurs possibilités.

Et il en est ainsi chaque fois que Margaret Bondfield prend la parole. Humaine, courageuse, dévouée, elle est bien celle qu'il fallait pour diriger les forces du mouvement socialiste anglais. C'est un grand orateur que cette petite femme aux yeux brillants. Il ne lui manque ni la voix chaude et prenante,

<sup>1</sup> MARY AGNES HAMILTON: *Margaret Bondfield*, Leonard Parsons, éditeurs, Devonshire Street, Londres.